

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été révisé en date du 20/05/2019 et modifié en date du 27/03/2023.

Il regroupe l'ensemble des règles d'urbanisme s'appliquant à votre terrain, selon la zone dans laquelle vous vous trouvez.

Il vous faut donc tout d'abord identifier la zone du règlement associée à votre terrain. Vous pouvez pour cela entrer votre adresse sur la carte interactive suivante : [Géoportail de l'urbanisme](#). [1]
La zone classée devrait s'afficher à gauche de l'écran (Zone classée UA, UBa, UBb, UCa, UCb, UCc, UD, UX, A, N...).

Une fois la zone clairement identifiée, vous pouvez lire le règlement du PLU selon les règles générales et les règles spécifiques du zonage associé : [Règlement](#). [2]



SOMMAIRE GENERAL

Pièce n°1 – Rapport de présentation et Evaluation environnementale

Pièce n°2 – Projet d'aménagement et de développement durables

Pièce n°3 – Orientations d'aménagement et de programmation

Pièce n° 4.1 – Règlement

Pièce n°4.2a – Document graphique : Plan de zonage

Pièce n°4.2b – Document graphique : Plan des protections architecturales et paysagères

Pièce n°5 - Annexes

Poids : 91,76 Ko

[Téléchargement](#) [3]



PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Pontault-Combault

Pièce 1 Rapport de présentation

Partie I - Diagnostic

Partie II - Etat initial de l'environnement

Partie III - Analyse de la consommation d'espaces et potentiel de densification

Partie IV - Evaluation environnementale

Partie V - Les choix retenus pour établir le PADD, les OAP et les dispositions réglementaires

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 20/05/2019

1. Rapport de présentation

Poids : 25,1 Mo

[Téléchargement](#) [4]



PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Pontault-Combault

Pièce 2

Projet d'aménagement et de développement durables

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 20/05/2019

2. Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Poids : 1,69 Mo

[Téléchargement](#) [5]



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pontault-Combault

Modification n°1 du PLU

Pièce n°3

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- OAP n°1 : Trame verte et bleue
- OAP n°2 : Secteur nord Place du 18 juin
- OAP n°3 : Secteur gare
- OAP n°4 : Zone d'activités de Pontillault
- OAP n°5 : Zone d'activités Jean Cocteau
- OAP n°6 : Louvetière

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

SIAMURBA

3. Modification n°1 - Orientations d'aménagement et de programmation

Poids : 4,64 Mo

[Téléchargement](#) [6]



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pontault-Combault

Modification n°1 du PLU

Pièce n°4.1.

Règlement de zones

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

SIAMURBA

4.1. Modification n°1 - Règlement



Poids : 1,8 Mo

[Téléchargement](#) [2]



PLAN LOCAL D'URBANISME Commune de Pontault-Combault

PIECES 4.1

Annexes au règlement

Annexe 1 :
Liste des emplacements réservés

Annexe 2 :
Liste du patrimoine préservé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Annexe 3 :
Secteur de plan masse

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 20/05/2019

4.1.1 Annexes au règlement

Poids : 454,98 Ko

[Téléchargement](#) [7]



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pontault-Combault

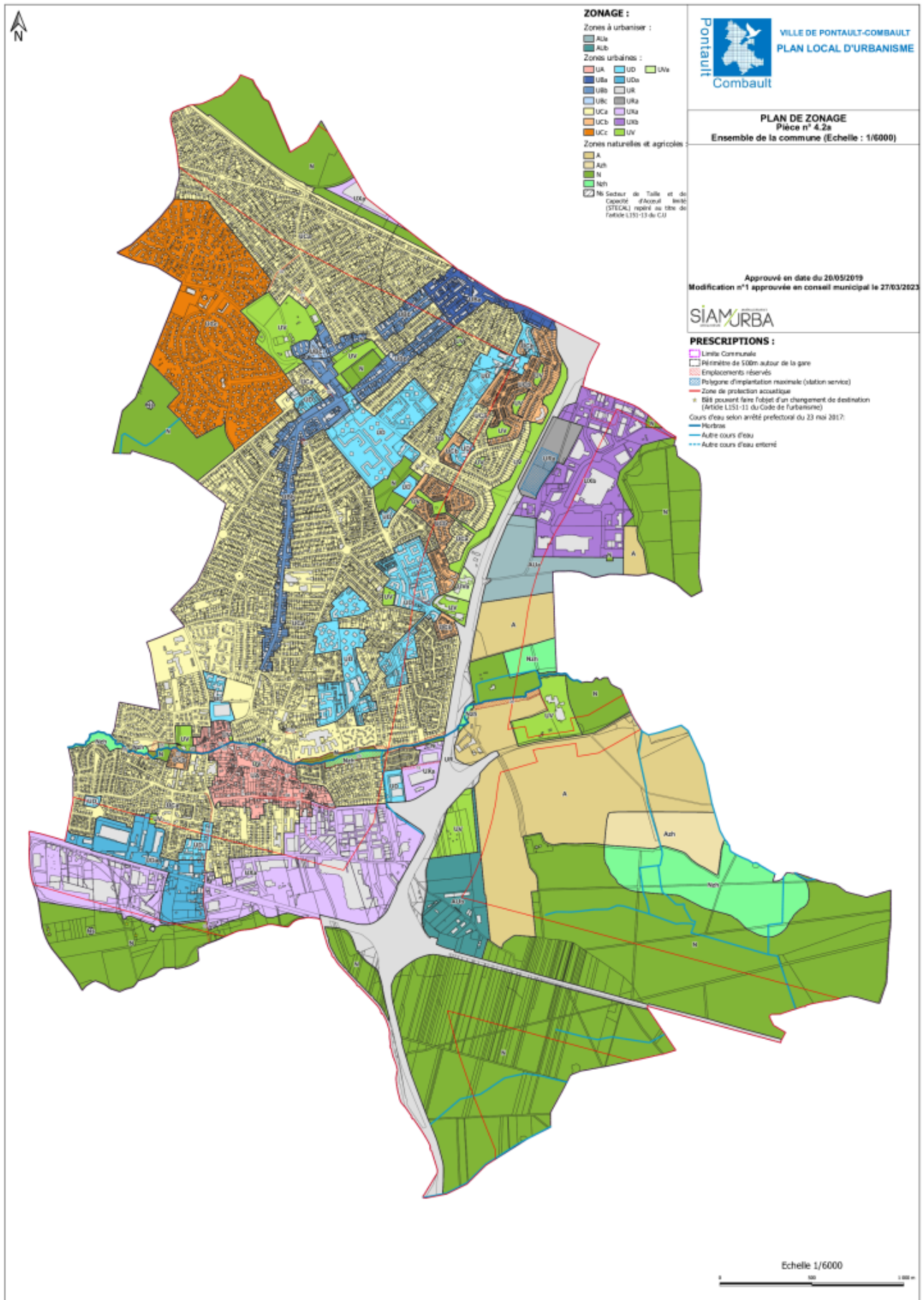
Cahier des emplacements réservés

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 11/02/2019

4.1.2. Cahier des ER

Poids : 9,16 Mo

[Téléchargement](#) [8]

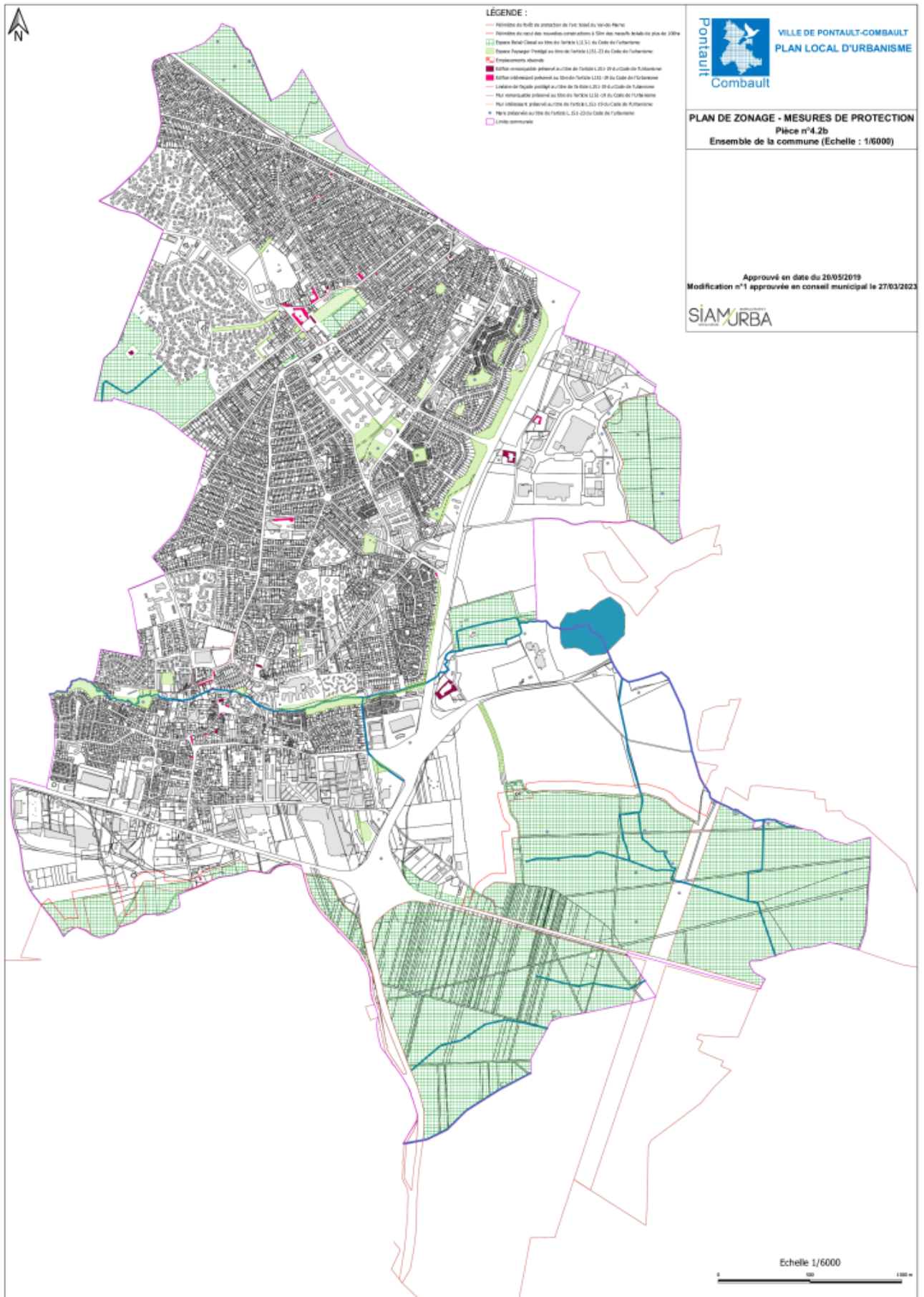


4.2a. Modification n°1 - Plan de zonage



Poids : 6,3 Mo

[Téléchargement](#) [9]



4.2b. Modification n°1 - Plan mesures de protection



Poids : 3,18 Mo

[Téléchargement](#) [10]



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pontault-Combault

PIECES 5

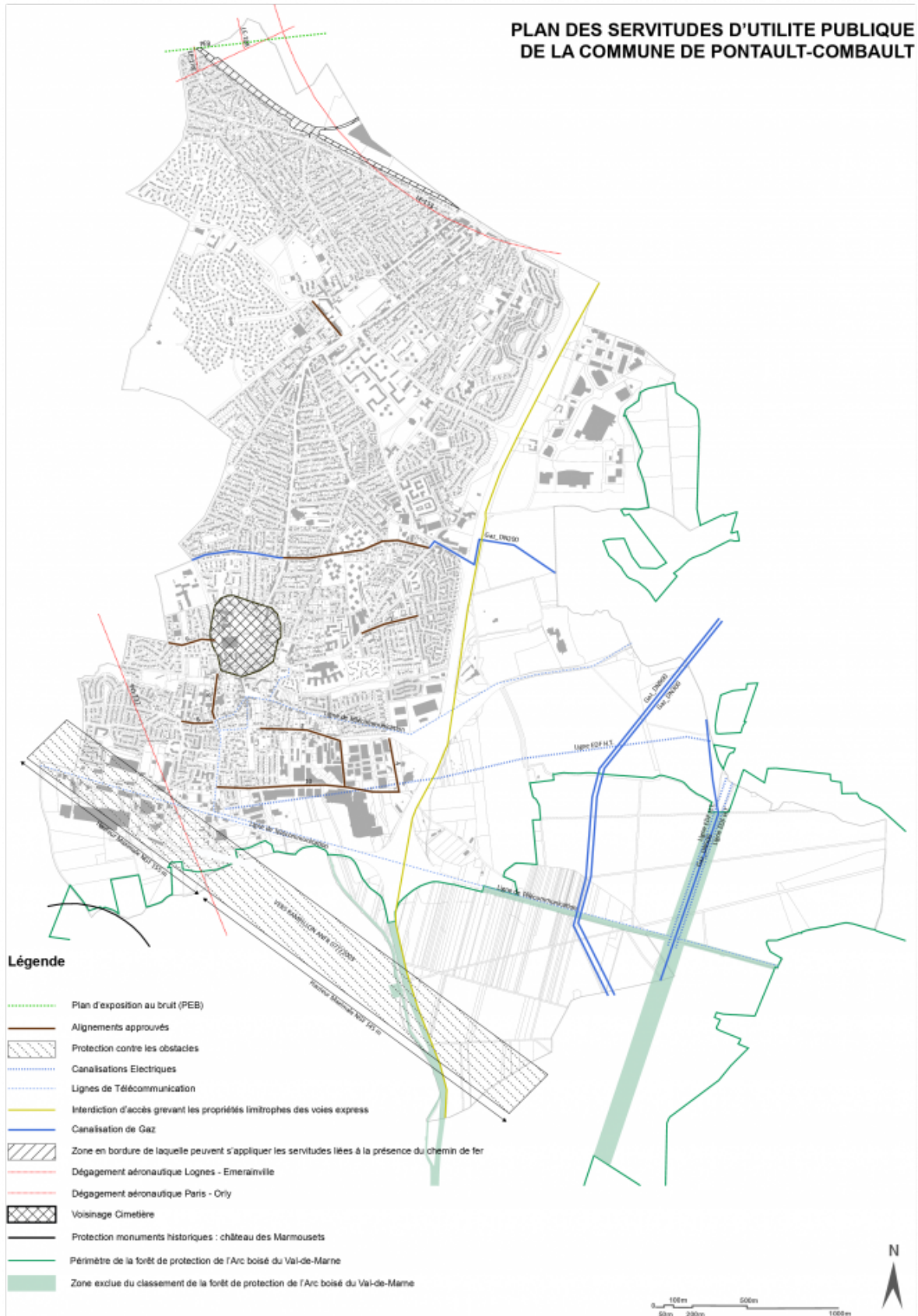
Annexes

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 20/05/2019



Poids : 29,21 Mo

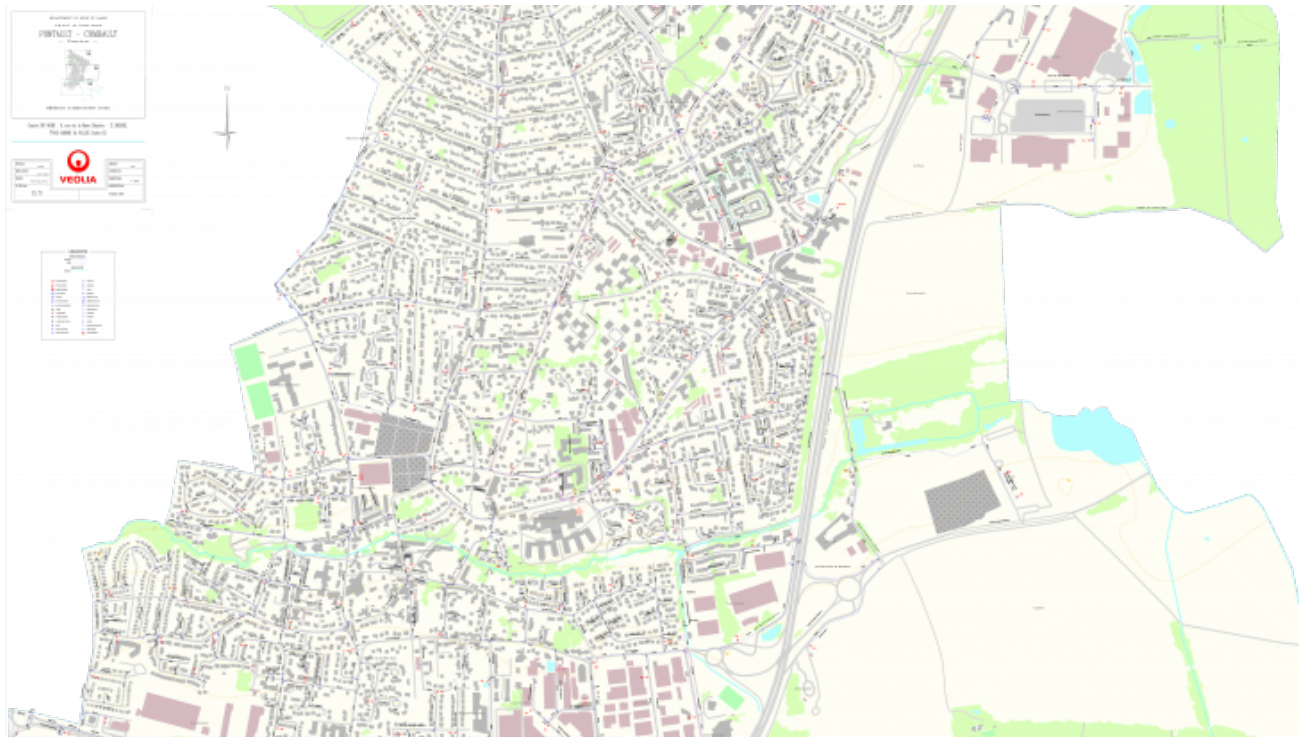
[Téléchargement](#) [11]



5.1. Annexes - Plan SUP

Poids : 3,95 Mo

[Téléchargement](#) [12]



5.2. Annexes Sanitaires - Plan Réseau d'eau potable - Pontault-Combault Centre

Poids : 3,91 Mo

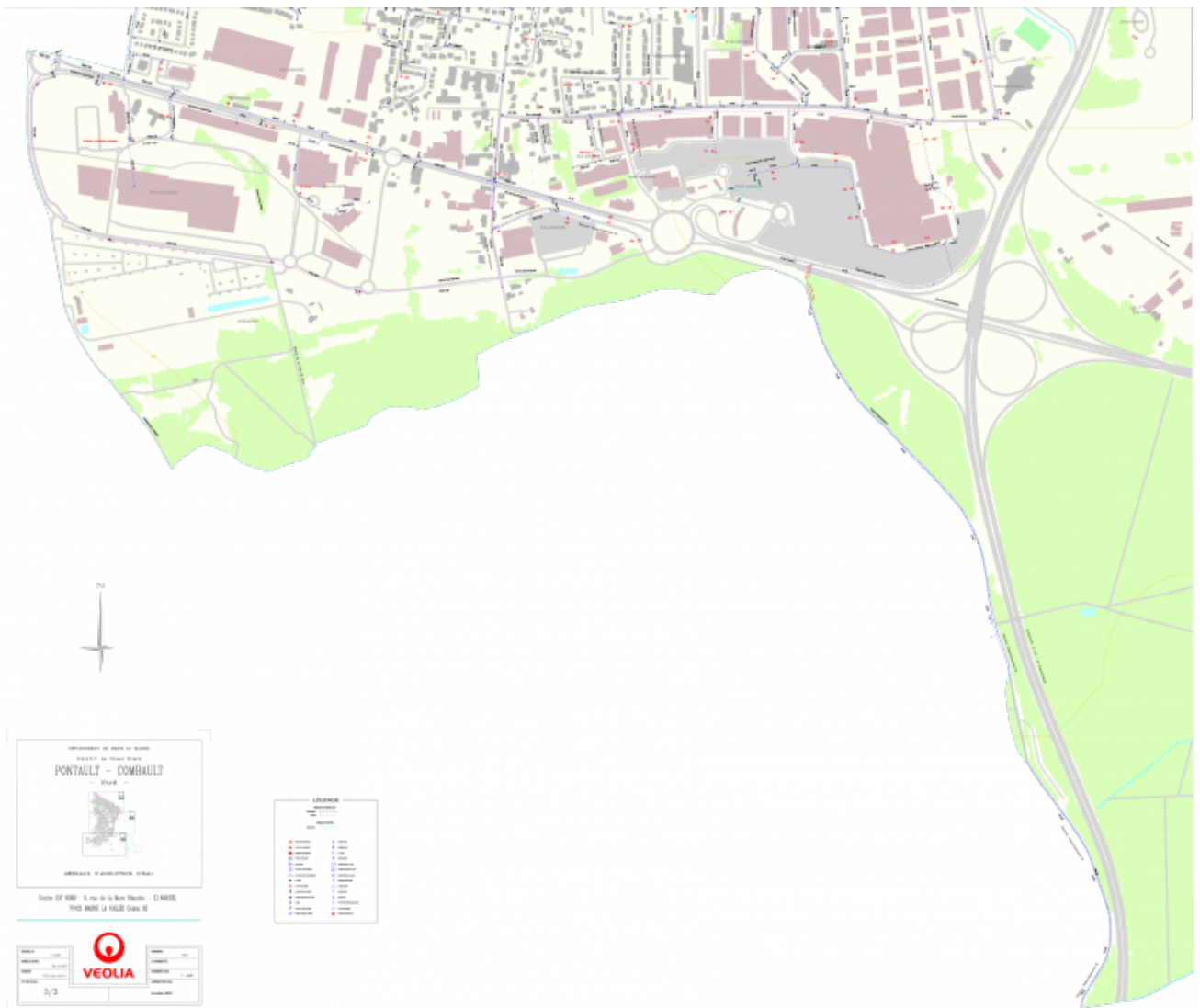
[Téléchargement](#) [13]



5.2. Annexes Sanitaires - Plan Réseau d'eau potable - Pontault-Combault Nord

Poids : 3,28 Mo

[Téléchargement](#) [14]



5.2. Annexes Sanitaires - Plan Réseau d'eau potable - Pontault-Combault Sud

Poids : 1,09 Mo

[Téléchargement](#) [15]



5.3. Annexes Sanitaires - Plan Réseau assainissement - Pontault-Combault Centre

Poids : 5,8 Mo

[Téléchargement](#) [16]



5.3. Annexes Sanitaires - Plan Réseau assainissement - Pontault-Combault Nord

Poids : 3,65 Mo

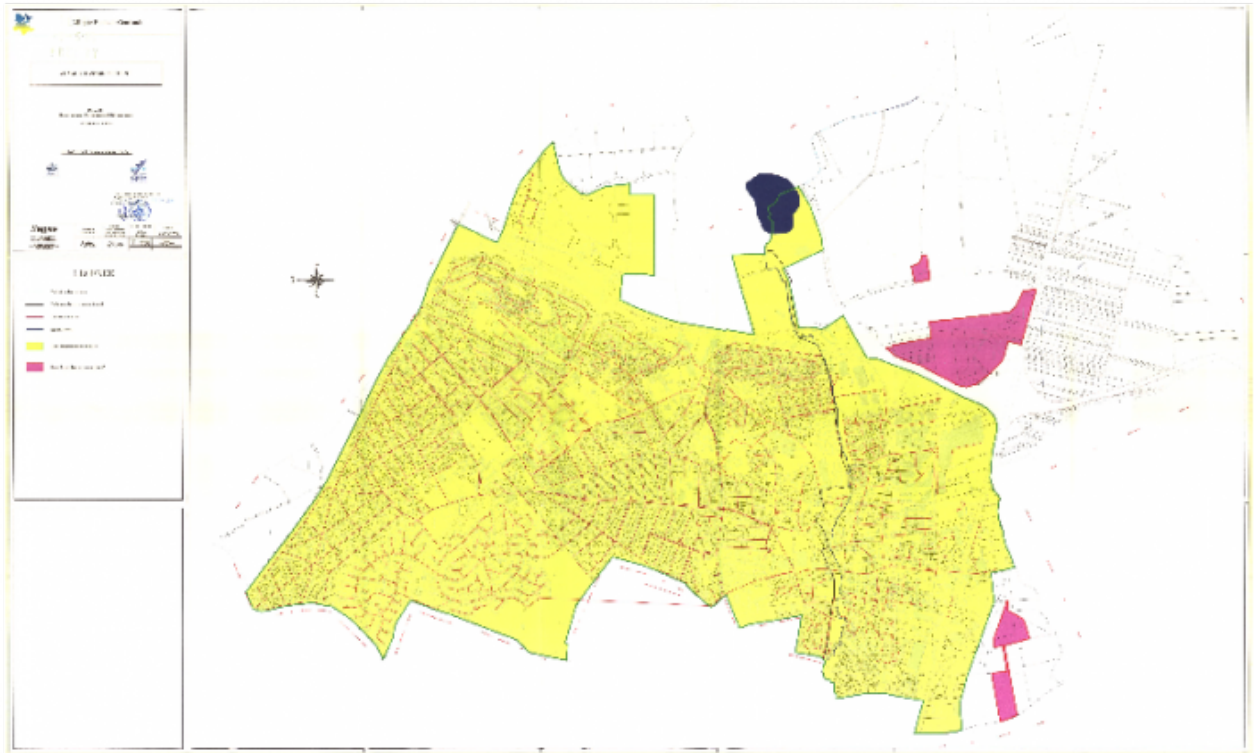
[Téléchargement](#) [17]



5.3. Annexes Sanitaires - Plan Réseau assainissement - Pontault-Combault Sud

Poids : 4,54 Mo

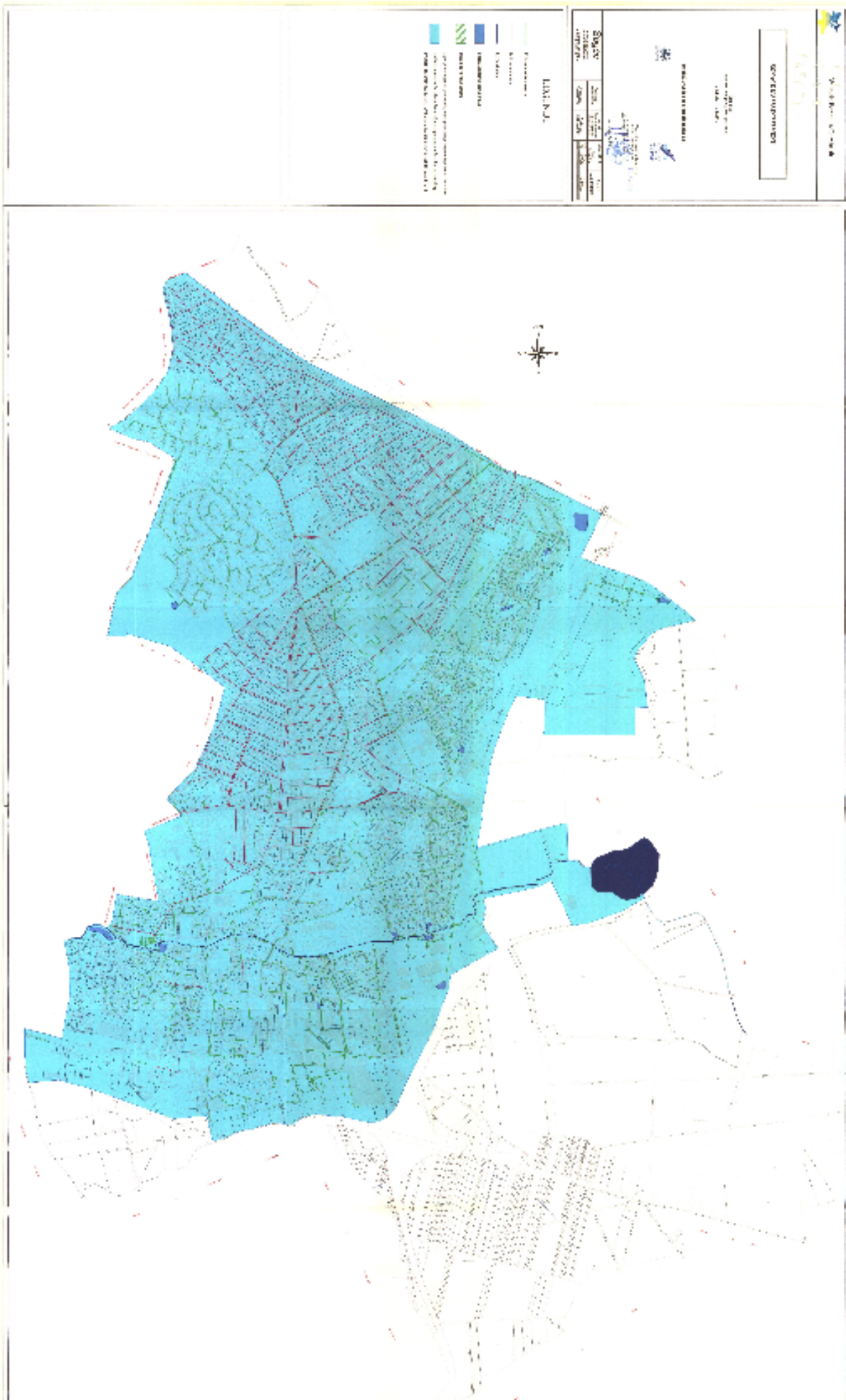
[Téléchargement](#) [18]



5.4. Zonage d'assainissement

Poids : 5,39 Mo

[Téléchargement](#) [19]



5.5. Zonage eaux pluviales

Poids : 4,06 Mo

[Téléchargement](#) [20]



Département de Seine-et-Marne

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**Arrondissement
de Torcy

Séance du 4 juin 2018

Canton de
Pontault-Combault

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 32
Excusés : 7
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le QUATRE JUIN, à VINGT HEURES, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 29 mai 2018 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUEMOND - Maires adjoints

M. GANDRILLE - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M.
GUILLOT - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M.
ROUSSEAU - Mme IKIESSIBA - M. FRISSON - M. CALVET - M. RENAUD
- Mme HEUCLIN - M. POMMOT - M. FINANCE - M. MARTIN - M.
TORDJEMANN - Mme SALMIN - M. JASPIERRE - M. BEURAIN -
Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - Mme LESAGE - Mme LACERDA - Mme MONDIERE - Mme
LACAZE - M. HESEL - Mme LAIR.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :**POUVOIRS :**

M. TABUY	à	M. BECQUART
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
Mme LACERDA	à	M. OUMARI
Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
Mme LACAZE	à	M. TORDJEMANN
M. HESEL	à	M. FINANCE
Mme LAIR	à	M. POMMOT

SECRETARE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

5.6. Annexe informative - RLP - Délibération et Approbation

Poids : 1,05 Mo

[Téléchargement](#) [21]



5.6. Annexe informative - RLP - Rapport de présentation

Poids : 4,77 Mo

[Téléchargement](#) [22]



1

5.6. Annexe informative - RLP - Règlement

Poids : 2,19 Mo

[Téléchargement](#) [23]



5.6. Annexe informative - RLP - Annexes

Poids : 1,35 Mo

[Téléchargement](#) [24]

Annexe 14
Dossier de prise en compte des articles L111-6 à L111-10

5.7. Annexe informative - Dossier articles L111-6 à L111-10

Poids : 5,39 Mo

[Téléchargement](#) [25]



RAPPORT D'ETUDE CDVIA
Arr. : 6837
DATE : 21 Décembre 2018
Mod : CAPVM

Zone d'activités de Pontillault et Zone NI Jean Cocteau à Pontault-Combault (77)

Etude trafic prospective à l'horizon 2025 des projets d'extension de la zone d'activités de Pontillault et de la requalification de la Zone Jean Cocteau



5.8. Annexe informative - Étude trafic Z.A. Pontillault et Cocteau

Poids : 14,55 Mo

[Téléchargement](#) [26]

**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE****PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS**

Sous-préfecture de Torcy
Bureau de la Régénération et de la Coordination Territoriale

**Arrêté inter-préfectoral n° BRC1/2019-08
abrogeant et remplaçant l'arrêté inter-préfectoral n° BRC1/2019-04
portant approbation de la révision du plan d'exposition au bruit
de l'aérodrome de Lognes-Emerainville**

La Préfète de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L. 571-14 et suivants, R. 123-2 et suivants et R. 571-58 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.112-3 à L.112-17 et R.112-1 à R.112-17 ;

Vu le décret du président de la République en date du 13 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Torcy ;

Vu le décret du président de la République en date du 13 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet hors classe, sous-préfet du Raincy ;

Vu l'arrêté préfectoral N°17/PCAD/174 du 27 juillet 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-0115 en date du 17 janvier 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy ;

Vu l'avis de la commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes-Emerainville du 10 juillet 2017 sur les valeurs à prendre en compte pour déterminer la limite extérieure des zones B, C et D du projet de plan d'exposition au bruit ;

Vu l'arrêté préfectoral DAE | URB 15 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville du 1er juillet 1985 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° BRC1/2017-009 prescrivant la mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville du 30 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°BRC1/2018-04 portant ouverture d'enquête publique concernant la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville du 29 juin 2018 ;

Vu le dossier relatif au plan d'exposition au bruit, établi par la direction de la sécurité de l'aviation civile le 31 janvier 2018 ;

Vu le rapport et les conclusions motivées favorables du commissaire enquêteur en date du 20 décembre 2018 ;



Poids : 430,78 Ko

[Téléchargement](#) [27]

Département
de Seine et Marne

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

VILLE DE PONTAULT-COMBAULT

77347 CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2011

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 27
Excusés : 12

L'AN DEUX MILLE ONZE, le QUATORZE NOVEMBRE A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sana Gèna, sur convocation qui leur a été adressée le 7 novembre 2011 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. POMMOT - Mme VERGNAUD - M. BLOCIER - Mme OLIVEIRA
M. BORD - Mme VIRIN - M. TARD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU - TABUY - Mmes VIET - GAUTHIER -
MERVILLE - MM. BECQUART - GUILLOT - LA SPINA -
Mme LOPES - M. CABUCHE - Mme DUPRE - M. ROUSSEAU -
Mme POTIN (BOISSONNET) - M. RIGOT - Mme HEUCLIN -
M. CALVET - Mme HAUER - MM. SAVELLI - RENAUD -
CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES :

MM. PODEVYN - GANDRILLE - BRIAUD - CITTÌ -
Mmes KERBADJ - LESAGE - TRUY - POIRIER -
SANTOS - GIRARDIN - MM. CHAUMIER - BUSCAIL -

POUVOIRS :

M. PODEVYN	à	Mme DELESSARD
M. GANDRILLE	à	Mme VIRIN
M. BRIAUD	à	Mme VERGNAUD
M. CITTÌ	à	M. LA SPINA
Mme KERBADJ	à	Mme DUPRE
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
Mme TRUY	à	M. POMMOT
Mme POIRIER	à	Mme HEUCLIN
Mme SANTOS	à	Mme OLIVEIRA
Mme GIRARDIN	à	Mme HAUER
M. CHAUMIER	à	M. RENAUD

SECRETARE DE SEANCE : Mme VERGNAUD



Poids : 117,94 Ko

[Téléchargement](#) [28]

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

N°2018_11_12-28

Ref : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Objet: Instauration de la taxe d'aménagement à taux majoré à 8 % sur le secteur "grands axes" structurant de la ville

Monsieur Tard'homme rappelle que depuis le 1^{er} mars 2012 la taxe d'aménagement est substituée à un certain nombre de taxes instaurées telles que notamment la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), le programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

Aussi, tous travaux soumis à régime d'autorisation au titre du Code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de cette taxe par les bénéficiaires des autorisations.

Par délibération en date du 15 novembre 2011, le Conseil municipal a institué sur le territoire communal la taxe d'aménagement. Le taux de la part communale est fixé à 5 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 331-1 et suivants,

Vu le circulaire du Ministère de l'égalité du territoire et du logement en date du 15 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2011.

Considérant l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité d'augmenter jusqu'à 20 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur certains secteurs pour « financer la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics rendus nécessaires en raison de l'importance des constructions à édifier sur lesdits secteurs ».

Considérant la révision du Plan Local d'Urbanisme et la volonté de la ville de renforcer le caractère urbain des axes reliant les différentes polarités Gare-Mairie / Prés-Saint-Martin / Vieux Pontault, avenues de la République, De Gaulle, Charles Roussel et Lucien Remy,

Considérant le souhait de la ville de favoriser le renouvellement et l'intensification urbaine en proposant une mixité fonctionnelle le long desdits axes

Considérant les travaux substantiels nécessaires pour le développement des constructions : réqualification de chaussées, l'organisation du stationnement, la modernisation de l'éclairage public, la mise aux normes PM10, les travaux d'assainissement, le développement de l'offre de stationnement avec l'extension de parkings publics (avenues République et De Gaulle), l'aménagement d'une piste cyclable,

Vu l'avis de la commission aménagement / travaux du 24 octobre 2018,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)

Par 6 ABSTENTIONS (M. GALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAIZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)



Poids : 630,79 Ko

[Téléchargement](#) [29]

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

N°2018_11_12-27

Ref : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Objet: Instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré à 8 % dans le secteur Libération

Monsieur Tard'homme rappelle que depuis le 1^{er} mars 2012 la taxe d'aménagement se substitue à un certain nombre de taxes instaurées telles que notamment la Taxe Local d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), le programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE),

Aussi, tous travaux soumis à régime d'autorisation au titre du Code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de ladite taxe par les bénéficiaires des autorisations.

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le Conseil municipal a institué sur le territoire communal la taxe d'aménagement. Le taux de la part communale est fixé à 5 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 331-1 et suivants

Vu la circulaire du Ministère de l'égalité du territoire et du logement en date du 1^{er} juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2011,

Considérant l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité d'augmenter jusqu'à 20 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur certains secteurs pour « financer la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics rendus nécessaires en raison de l'importance des constructions à édifier sur lesdits secteurs. »

Considérant le caractère structurant de la rue de la Libération identifiée comme un axe amené à évoluer vers plus d'intensité dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant les réflexions de la ville pour la requalification de cet axe et les acquisitions foncières déjà réalisées à cette fin,

Considérant les travaux substantiels nécessaires pour le développement des constructions : l'élargissement du trottoir de voirie, l'aménagement d'une piste cyclable, l'organisation d'un stationnement et la modernisation de l'éclairage public.

Vu l'avis de la commission aménagement / travaux du 24 octobre 2018.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAIZE, M. FINANCE, M. HESSEL, M. TORDJEVANN)

- **FIXE** la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 8 % sur le secteur de la Libération délimité sur le plan joint à la présente délibération ;

- **DECIDE** de ne consentir aucune exonération prévue à l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme ;



Poids : 282,2 Ko

[Téléchargement](#) [30]

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

N°2018_11_12-26

Ref : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Objet: Instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré à 10 % sur le secteur de la Gare

Monsieur **Tard'homme** rappelle que depuis le 1^{er} mars 2012 la taxe d'aménagement se substitue à un certain nombre de taxes instaurées telles que notamment la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E), la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (T.DENS), le programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

Aux, tous travaux soumis à régime d'autorisation au titre du Code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de cette taxe par les bénéficiaires des autorisations.

Par délibération en date du 15 novembre 2011, le Conseil municipal a institué sur le territoire communal la taxe d'aménagement. Le taux de la part communale est fixé à 5 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 331-1 et suivants.

Vu la circulaire du Ministère de l'égalité du territoire et du logement en date du 12 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2011

Considérant l'article L. 331-15 du Code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité d'augmenter jusqu'à 20% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur certains secteurs pour « financer la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics rendus nécessaires en raison de l'importance des constructions à édifier sur certains secteurs ».

Considérant que le secteur de la gare, délimité dans le plan joint à la présente délibération, a été identifié comme un secteur à forte enjeux de développement et d'aménagement urbain pour la commune

Considérant que le secteur ci-dessus défini nécessite, en raison de l'importance des constructions à édifier, la réalisation de travaux substantiels d'infrastructure tels que le revêtement et l'éclairage public des voies, la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Vu l'avis de la commission aménagement / travaux du 24 octobre 2018.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Par 31 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (M. POMMOT, Mme LAIR)

Par 6 ABSTENTIONS (M. CALVET, Mme HEUCLIN, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN)

- FIXE le taux de la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 10 % sur le secteur de la Gare délimité sur le plan joint à la présente délibération ;

- DECIDE de ne consentir aucune exonération prévue à l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme ;



Poids : 269,3 Ko

[Téléchargement](#) [31]



Pontault-Combault

Arrondissement
de TorcyCanton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 21 septembre 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 34
Excusés : 3
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT ET UN SEPTEMBRE, à VINGT HEURES, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 16 septembre 2020 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASSD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARJA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme FERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - Mme MARTIN - Mme MER - M. DUMONT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme COQUERELLE - M. FRISSON - Mme AMBROSINI .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. FINANCE - Mme GUESNON.**POUVOIRS :**

Mme COQUERELLE	à	M. BACHELEY
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
Mme AMBROSINI	à	Mme PIOT

SECRETARE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE



Poids : 169,29 Ko

[Téléchargement](#) [32]

Arrondissement
de TorcyCanton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 27
Excusés : 10
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 septembre 2022 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. DUMARI - Mme PHONGPRUKA - M. TARD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - Mme AMBROSINI - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. LEBOUCHER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOUILLOT - M. ALCAZAR - Mme COQUERELLE - M. BACHELEY - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. CABUCHE - M. FOUBERT - M. JACQUOT.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - Mme MER,

<u>POUVOIRS :</u>	M. MOUILLOT	à	M. BECQUART
	M. ALCAZAR	à	M. BORD
	Mme COQUERELLE	à	Mme DEMARIA
	M. BACHELEY	à	M. TARD'HOMME
	M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
	M. SITA	à	M. BOURDELET
	Mme ANANTHARAJAH	à	Mme VENTURINI
	M. CABUCHE	à	M. NOVAIS
	M. FOUBERT	à	M. GHOZELANE
	M. JACQUOT	à	M. LEBOUCHER

SECRETARE DE SEANCE : Sara SHORT-FERJULE



Poids : 504,78 Ko

[Téléchargement](#) [33]

Révision du PLU de **PONTAULT-COMBAULT (77)**

Arrêté du Maire n° : 2018-A-156 du 7 mars 2018

Dossier n° E18000006/77 - du 5 février 2018 /T. Administratif de Melun

ENQUETE PUBLIQUE

du 9 avril au 16 mai 2018
puis
du 26 octobre au 28 novembre 2018

RAPPORT CONCLUSIONS ET AVIS

de Madame Marie-Françoise BLANCHEF
Commissaire-Enquêtrice

31 décembre 2018



Enquêteurice

Poids : 40,14 Mo

[Téléchargement](#) [34]



Département de Seine-et-Marne

Arrêté du maire

N° 2022-A-547

Objet : Enquête publique de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pontault-Combault

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants,**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R153-8 et suivants,**VU** la Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 portant démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,**VU** la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et son décret d'application du 30 décembre 2011 portant modification du régime des enquêtes publiques,**VU** la Loi n°2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,**VU** l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,**VU** le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983,**VU** le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,**VU** le Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Pontault-Combault approuvé par délibération du conseil municipal le 21 septembre 2011 et révisé le 20 mai 2019,**VU** l'arrêté prescrivant le lancement de la procédure de modification du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune de Pontault-Combault le 18 janvier 2021,**VU** la décision de la MR/ve n° MR/ve JDF-2021-6243 en date du 03/06/2021 portant obligation de réaliser une évaluation environnementale de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Pontault-Combault après examen au cas par cas,**VU** la décision n° E2100013/77 du 08 février 2021 de monsieur Maurice DECLERCQ, premier vice-président du Tribunal administratif de Melun désignant, par délégation, monsieur Jean-Charles BAUVE en qualité de commissaire enquêteur,**CONSIDERANT** les avis de différentes personnes publiques associées,**CONSIDERANT** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.**CONSIDERANT** la nécessité de lancer la procédure de modification du PLU de la commune de Pontault-Combault,**ARRETE.****Le maire arrête, en concertation avec le commissaire enquêteur, les modalités de l'enquête publique comme suit :****Article 1er :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pontault-Combault, du 16 novembre 2022 à 9h au 16 décembre 2022 à 18h, soit pendant 31 jours consécutifs.**Article 2 :** Monsieur Jean-Charles BAUVE, architecte, domicilié à Lagny sur Marne, a été désigné commissaire enquêteur par monsieur Maurice DECLERCQ, premier vice-président du Tribunal administratif de Melun, habilité à cet effet par délégation.



Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pontault-Combault

Poids : 795,11 Ko

[Téléchargement](#) [35]



E21000013/77 MODIFICATION PONTAULT-COMBAULT PLU

7.1. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur - Pontault-



Combault

Poids : 57,92 Mo

[Téléchargement](#) [36]



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 32
Excusés : 8
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SEPT MARS, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 mars 2023 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULJAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. JACQUOT - M. LEMOUCHER - Mme TCHOULANJIA (BONNEAU) - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme FERNANDES - Mme ANANTHARAJAH - M. CABUCHE - M. FOUBERT .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Mme MER.

POUVOIRS :

M. TABUY	à	M. BECQUART
M. NZIMBU	à	M. BORD
Mme FERNANDES	à	Mme LA SPINA
Mme ANANTHARAJAH	à	M. SITA
M. CABUCHE	à	M. NOVAIS
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA

SECRETARE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

l'urbanisme

Poids : 469,55 Ko

[Téléchargement](#) [37]



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pontault-Combault

Modification n°1 du PLU

Notice de présentation

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

7.3. Modification n°1 - Notice de présentation

Poids : 4,32 Mo

[Téléchargement](#) [38]



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Pontault-Combault

Modification n°1 du PLU

Evaluation Environnementale

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Poids : 8,61 Mo

[Téléchargement](#) [39]

URL de la source (modifié le 05/03/2025 - 13:37): <https://www.pontault-combault.fr/mairie/urbanisme/consulter-le-plan-local-durbanisme-plu-en-vigueur>

Liens

- [1] <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.611644&lat=48.806476&zoom=18&mlon=2.611644&mlat=48.806476>
- [2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/4.1._modification_ndeg1_-_reglement_approbation.pdf
- [3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/0_sommaire_general_0.pdf
- [4] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/1_rapport_de_presentation_pontault-combault_cl.pdf
- [5] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/2_padd_pontault-combault_cl.pdf
- [6] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/3._modification_ndeg1_-_orientations_damgt_et_de_prog_approbation.pdf
- [7] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/4.1.1_reglement_annexes_cl.pdf
- [8] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/4.2_cahier_des_er_vf_appro_cl_compressed.pdf
- [9] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/modification_ndeg1_-_plan_zonage_approb_format_cnig.pdf
- [10] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/modification_ndeg1_-_plan_mesures_de_protection_approb_format_cnig.pdf
- [11] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.0_annexes_cl.pdf
- [12] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.1.annexes_plan_sup.pdf
- [13] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.2.annexessanitaires_planreseau_eaupotable_centre.pdf
- [14] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.2.annexessanitaires_planreseau_eaupotable_nord.pdf
- [15] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.2.annexessanitaires_planreseau_eaupotable_sud.pdf
- [16] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.3.annexessanitaires_planreseau_assainissement_centre.pdf
- [17] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.3.annexessanitaires_planreseau_assainissement_nord.pdf
- [18] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.3.annexessanitaires_planreseau_assainissement_sud.pdf
- [19] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5_as_3_zonage_dassainissement-1-converti_0.pdf
- [20] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5_as_3_zonage_eaux_pluviales_0.pdf
- [21] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.6.annexeinformative_rlp_deliberationapprobation.pdf
- [22] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.6.annexeinformative_rlp_rapportpresentation.pdf
- [23] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.6.annexeinformative_rlp_reglement.pdf
- [24] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.6.annexeinformative_rlp_annexes.pdf
- [25] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.7.annexeinformative_dossierarticle_l111-6_a_l111-10.pdf
- [26] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/5.8.annexeinformative_etude_de_trafic_za_pontillaut_et_cocteau.pdf

-
- [27] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/19b-annexe_16_aip_peb_11-02-2019.pdf
- [28] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ta_5.pdf
- [29] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ta_majoree_grands_axes.pdf
- [30] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ta_majoree_secteur_liberation.pdf
- [31] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ta_majoree_secteur_gare.pdf
- [32] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/ta_majoree_cocteau.pdf
- [33] <https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/deliberation-instaurer-dune-taxe-damenagement-sur-le-secteur-dit-louvetiere.pdf>
- [34] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_conclusion_et_avis_de_la_commissaire_enquetrice.pdf
- [35] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/2022-a-547_enquete_publicue_d_e_modification_du_plan_local_durbanisme_de_la_commune_de_pontault-combault.pdf
- [36] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_et_conclusions_pontault_combault.pdf
- [37] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/20-d-approbation-de-la-modification-ndeg1-du-plan-local-de-lurbanisme_1.pdf
- [38] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/1._modification_ndeg1_-_notice_d_e_presentation_approbation.pdf
- [39] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/modification_ndeg1_-_eval._envir_onnementale_approbation.pdf